



Disraeli

AVIS DE PROMULGATION

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS DE PROMULGATION est donné de ce qui suit :

Le 10 août 2026, le conseil municipal de la Ville de Disraeli a adopté le Règlement numéro 742 abrogeant le règlement numéro 470 et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 11 août 2026.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 11^E JOUR D'AOÛT 2026.



Kim Côté
Directrice générale et greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 11^e jour du mois d'août 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11^e jour du mois d'août 2026.



Kim Côté
Directrice générale et greffière